

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES**

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2011

Afférents au Comité Syndical	224
En exercice	224
Qui ont pris part à la délibération	114

L'an deux mille onze

et le : 16 décembre

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

**Monsieur Bernard BESTEL**

Date de la convocation
09 décembre 2011

Nombre de Membres présents : 114

Date d'affichage
16 décembre 2011

Monsieur Marcel LETISSIER, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération
--------------------------

**TRANSFERT DE  
COMPETENCE  
OPTIONNELLE**

**TRANSFERT DE COMPETENCE OPTIONNELLE**

Vu l'arrêté n° 96-613 de Monsieur le Préfet des Ardennes en date du 18 décembre 1996 approuvant la révision des statuts du Syndicat du Sud-Est et les arrêtés modificatifs.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002/77 du 20 juin 2002 portant modification relative à la compétence assainissement des statuts (articles 1 - 2 et 10) du Syndicat du Sud-Est et les arrêtés modificatifs intervenus depuis cette date.

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat du Sud-Est fixant les participations des adhérents.

Vu la délibération de la commune de **LANDRES SAINT GEORGES** en date du 18 juillet 2011 décidant de transférer au Syndicat du Sud-Est à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, la compétence optionnelle suivante :

- *Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.).*

Le Comité Syndical, par 114 voix pour et 0 voix contre, accepte ces dispositions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
**Bernard BESTEL**

après dépôt en Sous  
Préfecture

Le :

et publication ou  
notification

du :16 décembre 2011